

SOLIDARITÉS, VIOLENCES INTRAFAMILIALES & MALTRAITANCE — LA LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET
INTRAFAMILIALES, UNE PRIORITÉ POUR LE
DÉPARTEMENT



© Département de Seine-et-Marne / Barthélémy Ruggeri

À l'occasion la Journée professionnelle sur les violences intrafamiliales et leurs répercussions qui s'est tenue à Chelles le jeudi 15 septembre, le Département de Seine-et-Marne réaffirme son engagement face à la problématique des violences intrafamiliales et conjugales. Quelles sont ses actions et ses nouvelles mesures ? Réponses.

Créé le: 16/09/2022

Un engagement fort



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE / BARTHÉLÉMY RUGGERI

Avec plus de 2 000 plaintes déposées chaque année en Seine-et-Marne, d'après [Le Parisien](https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/seine-et-marne-1-500-victimes-de-violences-conjugales-depuis-le-1er-janvier-05-09-2019-8146431.php) (<https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/seine-et-marne-1-500-victimes-de-violences-conjugales-depuis-le-1er-janvier-05-09-2019-8146431.php>), et 2,7 % de victimes de violences intrafamiliales, le département de Seine-et-Marne se situe aujourd'hui au 10^e rang national.

Comme l'a rappelé le Président du Département de Seine-et-Marne, Jean-François Parigi, lors de [la conférence de presse organisée le jeudi 15 septembre](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/routes-sport-securite-jeunesse-tous-les-projets-departement-pour-2022-2023) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/routes-sport-securite-jeunesse-tous-les-projets-departement-pour-2022-2023>), la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales est une priorité pour le Département.

Cet engagement fort a été rappelé lors de la Journée professionnelle par d'Anne Gbiorczyk, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale, accompagnée de Brice Rabaste en sa qualité de conseiller départemental du canton de Chelles. « *Vous le savez, le Département de Seine-et-Marne que je représente aujourd'hui, est pleinement engagé dans le domaine des violences conjugales bien que ce soit une compétence principale de l'État au titre du Plan pluriannuel interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes* », explique t-elle.

Quelles sont les actions du Département ?

L'accueil et l'accompagnement des [14 Maisons départementales des solidarités](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/lutte-contre-violences-conjugales-intrafamiliales-priorite-departement) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/lutte-contre-violences-conjugales-intrafamiliales-priorite-departement>)

marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites) en Seine-et-Marne est central et permettent par exemple l'orientation des victimes conjugales vers des hébergements d'urgence et l'ouverture de droits de ces dernières.

Les services de la collectivité sont pleinement engagés en ce sens et peuvent compter sur l'intervention quotidienne des agents de la protection de l'enfance et de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.

Le Département soutient aussi diverses associations qui accompagnent les victimes :

- [l'association SOS Femmes de Meaux](https://sos-femmes77.com/) (https://sos-femmes77.com/) au titre du dispositif « Téléphone grave danger » ;
- [l'association Paroles de femmes](https://www.parolesdefemmes-lerelais.com/) (https://www.parolesdefemmes-lerelais.com/) via l'accueil, l'écoute, l'hébergement des femmes et des enfants ;
- [l'association Mouvement du Nid](https://mouvementdunid.org/) (https://mouvementdunid.org/) qui effectue des actions de lutte contre la prostitution.



La collectivité souhaite aussi renforcer son soutien aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes au travers de subventions départementales.

De nouvelles mesures à venir

Afin de renforcer l'engagement du Département en la matière, une démarche départementale structurée dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales a été mise en place avec une première commission qui s'est déroulée le 8 juin 2022.

Ce plan d'action s'articulera autour de quatre axes de travail et d'expertise :

1. Observer et diagnostiquer en améliorant la connaissance du public,
2. Former les professionnels du Département afin d'améliorer la prise en charge des personnes,
3. Porter à connaissance en informant les publics et acteurs locaux, ainsi qu'en développant le réseau partenarial,
4. Protéger en renforçant le soutien du Département dans ce domaine.

Enfin, le lancement d'un appel à projet sera proposé en séance publique du 29 septembre afin de :

- soutenir les structures qui œuvrent et accompagnent les personnes victimes de violences intrafamiliales,
- améliorer la prise en charge des victimes,
- apporter une information accessible à tous sur les dispositifs existants et les lieux de prises en charge,
- favoriser les interconnaissances des acteurs qui œuvrent dans ce domaine.



Plus d'informations sur l'agenda et l'ordre du jour des séances publiques du Département de Seine-et-Marne (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/agenda-du-conseil-departemental>).

📄 Violences conjugales

📄 Maltraitance des personnes vulnérables

📄 Enfant en danger ou en risque de danger